

Bureau du mercredi 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, le bureau syndical du SMIRTOM DE LA REGION DE L'AIGLE, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures à La Ressourcerie.

Présent(e)s : Messieurs et Madame BERNARD, BIGNON, BOUILLAULT, COLLET, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, NETZER, NOUAIL, PINART.

Etaient absentes : Mmes BRIANCEAU, LEONARD

Etaient absents excusés : Mme ADOLF, M. POISSON

Également présent(e)s : M. COUSSEURAND, Mme MERCIER

Monsieur NOUAIL Jean Luc est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du compte administratif et du compte de gestion
- Présentation des budgets 2025
- Information : délibération pour pouvoir au bureau syndical des exonérations de TEOM
 - Délibération signature du contrat CITEO
 - Application de la fongibilité des crédits

Questions diverses

Monsieur NETZER remercie les membres du bureau syndical de leur présence et souhaite la bienvenue à Monsieur NOUAIL, nouvellement élu au bureau en remplacement de Madame MATHIAS.

Monsieur NOUAIL est nommé secrétaire de séance.

- Présentation du compte administratif et du compte de gestion

Monsieur NETZER présente le compte administratif ainsi que le compte de gestion, transmis aux élus en amont de la séance, dans le cadre de la convocation. Ces documents permettent de constater les résultats budgétaires de l'exercice écoulé ainsi que les restes à réaliser reportés sur l'exercice 2024.

S'agissant du budget général, le compte administratif fait apparaître les résultats de l'exercice suivant :

- 330 836,03 € en section de fonctionnement,
- 119 036,09 € en section d'investissement,
- Soit un résultat d'exercice de 449 872,12 €.

Concernant le budget tri, les élus ont également été destinataires des documents. Le compte administratif présente les résultats de l'exercice suivant :

- Résultat nul en section de fonctionnement,
- 362 370,33 € en section d'investissement,
- Soit un résultat de clôture de - 729 476,08 €.

Le résultat de clôture global s'établit à 2 219 443,16 €.

- Présentation des budgets 2025

Monsieur NETZER procède à la présentation des propositions budgétaires pour l'exercice 2025, en précisant qu'il reste à l'écoute des observations ou interrogations qui pourraient survenir au cours de la lecture. Il indique que la projection des documents est désormais plus lisible et confortable, grâce à l'installation récente d'un nouveau vidéoprojecteur de haute qualité, suspendu au plafond de la salle.

À l'examen du budget, il est à noter une baisse du poste carburant, notamment liée à la diminution des trajets vers Chartres et le site de la SEP pour le bois. Une opération de nettoyage des façades des bâtiments de la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton est prévue, étant donné que nous organisons le 20 septembre 2025, une porte ouverte à l'occasion de la journée du patrimoine.

Le poste "taxe foncière" enregistre une hausse, en lien avec le règlement des impôts du site de la ressourcerie. En matière de dépenses de personnel, les quatre postes rattachés à la ressourcerie ont été intégrés dans le budget principal, qui assurera le versement des salaires tout au long de l'année. Un remboursement par le budget de la ressourcerie est prévu en fin d'exercice, à hauteur des montants effectifs versés.

Du côté des recettes, l'exercice 2025 bénéficie désormais de la signature de la convention redevance spéciale avec l'EHPAD de Glos-la-Ferrière, intervenue récemment à l'issue d'une réunion avec Messieurs Roussel et Sellier ainsi que les responsables de l'établissement.

Sur le plan des investissements, plusieurs opérations sont programmées :

- Le remplacement des radiateurs des bureaux, devenus vétustes, en vue d'optimiser la consommation électrique ;
- La réfection de l'isolation des combles du bâtiment administratif ;
- La livraison d'une benne à ordures ménagères attendue pour fin mars 2025 (commande passée en début d'année 2024, inscrite en reste à réaliser) ;
- Le remplacement progressif des bacs roulants.

Concernant le budget tri, les charges d'eau et d'électricité sont mutualisées avec le budget principal. À la demande du Trésor Public, les dépenses liées aux déchets verts sont désormais imputées au compte 611, ce qui explique en partie l'augmentation de ce poste. Par ailleurs, la généralisation du tri des emballages entraîne une hausse des coûts, en raison de l'augmentation des tonnages orientés vers le centre de tri PAPREC en comparaison avec les années précédentes.

Les recettes de fonctionnement liées au tri sélectif sont en forte hausse, notamment en raison des soutiens versés par les éco-organismes, et certaines recettes attendues de l'exercice 2024 devraient être perçues courant de l'année 2025.

En section d'investissement, plusieurs opérations sont prévues :

- L'acquisition d'une parcelle de terrain en vue de la construction d'un bâtiment de stockage (papier, sacs translucides, composteurs) ;
- Des travaux de voirie sur la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton, notamment la réfection des bas de quais (environ 4 200 m²) ;
- L'acquisition d'un chariot élévateur électrique, livrée en 2025 (inscrit en reste à réaliser) ;
- Le renouvellement du projet d'achat d'un broyeur, après la vente du modèle initialement identifié. Un appel d'offres formalisé sera lancé pour l'acquisition de matériel neuf, pour un montant estimé à environ 300 000 €, dépassant le seuil du marché à procédure adaptée (MAPA). Une vérification technique avant l'achat sera conduite concernant la puissance moteur requise, au regard de l'usage prévu.

Enfin, les recettes d'investissement intègrent des restes à réaliser ainsi qu'un emprunt projeté pour le financement du broyeur.

Monsieur DRAULT, directeur de la ressourcerie, interviendra lors de l'assemblée générale du lundi 31 mars pour présenter un bilan du premier trimestre 2025.

- **Décision modificative au Budget Ressourcerie :**

Nous devons prendre une décision modificative au budget ressourcerie, en effet lors du vote du budget seulement 8 500 € avaient été prévus à la section investissement. Ce montant est déjà presque atteint il est donc nécessaire d'augmenter les crédits afin de ne pas se retrouver dans une situation bloquante dans les prochains mois. De plus, l'acquisition d'un tracteur-tondeuse devra visiblement être envisagée. Bien qu'un équipement de ce type figure dans les comptes d'investissement de l'ancien exploitant, il n'a, à ce jour, pas pu être récupéré.

Section Fonctionnement	Section Investissement
Compte 62871 : - 6 000 €	Compte 021 : + 6 000 €
Compte 023 : + 6 000 €	Compte 21578 : + 6 000 €

Monsieur NOUAIL demande si le personnel est habilité à utiliser ce genre de matériel ? Il faut peut-être se renseigner et faire passer les formations nécessaires. Les renseignements seront pris auprès de Monsieur DRAULT, directeur de la Ressourcerie.

- **Application de la fongibilité des crédits**

Monsieur NETZER rappelle que nous devons procéder au vote de l'application de la fongibilité des crédits. Cette règle est applicable sur le budget principal et sur le budget ressourcerie à hauteur de 7,5 %. La délibération sera prise en conseil syndical.

- **Délibération pour pouvoir au bureau syndical : exonérations de TEOM**

Monsieur NETZER propose que les exonérations de TEOM soient décidées en bureau. Sur le principe les membres du bureau sont d'accord. La proposition sera faite lundi soir en conseil syndical.

- **Délibérations signature du contrat CITEO : Revalorisation des reprises matières, soutien à la communication plus important, soutien à l'ambassadeur du tri plus important**

Monsieur COUSSEURAND explique que le contrat CITEO est revu avec quelques modifications. Ce nouveau contrat couvre les périodes du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Nous obtenons un soutien plus important concernant la communication avec une revalorisation du soutien par habitant, ainsi qu'une hausse des soutiens à l'ambassadeur du tri (les soutiens sont à hauteur de 10 000 € pour 8 000 habitants), ce qui représente une augmentation de l'ordre de 22 000 € par an.

La présentation et la décision de signature seront prises en comité syndical.

Questions diverses :

- Monsieur BOUILLAULT demande si la visite des composteurs par Pauline aura bien lieu entre le 31 mars et le 4 avril ? Monsieur COUSSEURAND l'informe que les dates seront probablement reportées.
- Monsieur BIGNON demande si les séparations en béton sont toujours en vente et s'il est possible de venir les voir. Il est précisé que le lot est toujours proposé à la vente sur le site Agorastore, bien qu'aucune enchère n'ait été enregistrée à ce jour. Une visite sur site reste possible.
- Monsieur JUSZEZAK nous informe d'un dépôt sauvage sur sa commune, précisant que les pneus seront prochainement apportés en déchèterie. Monsieur COUSSEURAND précise que les pneus en mauvais état sont facturés 2 € à l'unité.
- Monsieur GOUEDARD interroge sur la possibilité de déposer des sacs translucides blancs en déchèterie. Monsieur COUSSEURAND, indique que cela n'est pas autorisé, sauf à titre

exceptionnel, notamment en cas de départ en vacances. Cette restriction a été mise en place en raison de nombreux abus : certains usagers utilisaient ces sacs pour déposer des déchets non conformes (déchets verts, gravats, etc.), entraînant des surcoûts pour la collectivité.

- Monsieur COLLET alerte les élus sur la présence d'un individu se présentant comme un agent du SMIRTOM, sollicitant une somme de 10 euros auprès de personnes âgées pour l'obtention d'une poubelle connectée. Un signalement auprès de la gendarmerie est envisagé.
- Monsieur NOUAIL s'interroge sur l'état d'avancement du projet de compostage des biodéchets. Monsieur NETZER précise que nous sommes en attente d'une réponse concernant une demande de subvention. Il souligne qu'un compostage de qualité nécessite une implication quotidienne du personnel, à l'image de Monsieur BOUILLAULT.
- Monsieur GOUSSIN informe Monsieur NETZER qu'aucun élu représentant la Ville de L'Aigle ne sera présent au Comité Syndical du lundi 31 mars 2025, étant eux-mêmes en réunion de conseil municipal.
- La remise des prix du concours de collecte de piles est fixée au mardi 1^{er} avril à 15 heures à Aube. Les établissements récompensés sont : l'école d'Aube (1^{er} prix), l'école de Saint-Ouen (2^e prix), et l'école de Crulai (3^e prix).

Le tour de table étant terminé, la réunion s'est clôturée à 20 heures 45.

Le secrétaire,

M. NOUAIL

